

# APPEL A PROJETS

## Financements REAL@SU 2025

### CONTACT

- Pour toute question relative aux conditions de candidature, veuillez contacter l'équipe projet à l'adresse : [real-su@sorbonne-universite.fr](mailto:real-su@sorbonne-universite.fr).
- Pour toute demande concernant les aspects administratifs et financiers, vous pouvez joindre [Dbf-Asu@sorbonne-universite.fr](mailto:Dbf-Asu@sorbonne-universite.fr).
- En cas de difficulté pour renseigner la fiche financière (notamment le centre de coût), n'hésitez pas à solliciter vos gestionnaires, qui pourront vous accompagner.

### CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL À PROJETS

D'importants financements du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) ont été obtenus pour soutenir nos formations dans le cadre de l'appel à projets SFRI (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'Excellence). Dans le cadre de cet appel, l'initiative REAL@SU vise à dynamiser les **formations adossées à la recherche**, à relever les **défis sociétaux**, à renforcer la **collaboration** entre nos établissements et facultés, à **transcender les frontières disciplinaires** et à **encourager la mobilité internationale**.

Cette ambition se concrétise à travers la mise en œuvre des quatre axes suivants :

- inscrire au cœur des champs disciplinaires les formations à la recherche,
- développer des formations adossées aux recherches menées aux interfaces des approches disciplinaires pour faire face aux défis sociétaux,
- déployer la formation adossée à la recherche pour l'acquisition de compétences transversales,
- ouvrir la formation adossée à la recherche au contexte global.

Le présent Appel à Projets, « Financements REAL@SU 2025 », vise à renforcer l'intégration de la recherche dans les formations ainsi qu'à mettre en place de nouvelles approches pédagogiques répondant aux besoins actuels des étudiantes et des étudiants et à créer une véritable communauté universitaire internationale.

**Les appels à projets auront lieu deux fois par an, le prochain sera donc lancé à l'automne 2025.**

Les projets n'ayant pas vocation à faire l'objet d'un renouvellement, il est essentiel, lorsque la nature du projet implique un financement pluriannuel, de faire apparaître très clairement les

raisons qui motivent cette demande dans la description du projet.

**Le cas échéant, les projets financés doivent indiquer comment ils envisagent leur pérennisation ultérieure.**

## PÉRIMÈTRE DE L'APPEL À PROJETS

Concrètement, l'objectif de REAL@SU est donc de favoriser une transformation de l'offre de formation, que ce soit en permettant l'amorçage de nouveaux projets de formation ou en accompagnant des changements de pratique ou d'écosystème dans le cadre de formations existantes.

Il est essentiel que les projets déposés aient été conçus de concert avec les structures de formation et validés par les composantes et/ ou établissements concernés.

Dans le cadre des quatre axes portés par REAL@SU énoncés ci-dessus, les projets peuvent proposer différents types d'actions :

### 1. Inscrire au cœur des champs disciplinaires les formations à la recherche et les enjeux sociétaux

- développement de nouvelles UE disciplinaires, liées à la recherche et aux enjeux sociétaux, niveau Master (financement d'heures complémentaires et / ou de vacances, selon les modalités propres à chaque établissement et chaque UFR)\*,
- développement de la contribution des personnels des organismes de recherche au sein des enseignements (financement de vacances, selon les modalités propres à chaque établissement et chaque UFR)\*,

### 2. Développer des formations adossées aux recherches menées aux interfaces des approches disciplinaires

- écoles d'été (fonctionnement, limité à deux écoles d'été et à 10 000 euros maximum par école d'été),
- conception de parcours de Master aux interfaces (financement d'heures complémentaires et / ou de vacances, selon les modalités propres à chaque établissement et chaque UFR)\*,
- développement d'UE interdisciplinaires niveau Master (financement d'heures complémentaires et / ou de vacances, , selon les modalités propres à chaque établissement et chaque UFR) \*,
- développement d'unités transverses au niveau doctoral (financement d'heures complémentaires et / ou de vacances, selon les modalités propres à chaque établissement et chaque UFR)\*.

### 3. Déployer la formation adossée à la recherche pour l'acquisition de compétences transversales

- écoles d'été transversales dans le cadre du collège doctoral (fonctionnement, limité à deux écoles d'été et à 10 000 euros maximum par école d'été),),
- unités d'enseignement : culture des données, éthique de la recherche et intégrité scientifique (financement d'heures complémentaires et / ou de vacances, , selon les modalités propres à

- chaque établissement et chaque UFR)\*,
- implication des alumni dans l'accompagnement des étudiantes et étudiants : mentorat, journées d'échange, etc. (fonctionnement)

#### 4. Ouvrir la formation adossée à la recherche au contexte global

- initiatives visant à développer le recrutement d'étudiantes et étudiants internationaux, de nouveaux partenariats avec des établissements étrangers, etc. (missions pour les personnels)
- formation en langue anglaise à destination du personnel académique (fonctionnement)

Les demandes de financement en fonctionnement pour les écoles d'été sont plafonnées à deux écoles d'été (qu'il s'agisse d'écoles d'été doctorales et /ou d'écoles d'été en master) d'un montant maximal de 10 000 euros par école d'été.

En outre, dans la mesure où les écoles d'été ont pour but d'initier de nouveaux partenariats ou de nouvelles formations et que le projet REAL@SU prendra fin en juin 2029, l'année 2025 est la dernière année pendant laquelle il sera possible de demander des financements pour des écoles d'été et celles-ci devront se tenir au plus tard en 2026 ou 2027.

\* Les actions identifiées par un astérisque \* font l'objet de dispositifs de suivi spécifiques propres à chacun des établissements de l'ASU et à chacune des facultés au sein de SU. L'articulation des demandes avec ces dispositifs est donc indispensable.

## CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour soumettre votre projet, vous devez remplir le dossier de candidature en ligne avant le **vendredi 11 avril à 17h heure de Paris**.

La langue de rédaction du projet est le français, y compris pour les projets liés à l'axe internationalisation.

## CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les dossiers complets et soumis avant la date de clôture de l'appel à projets seront évalués selon les critères suivants :

- pertinence du projet au regard des objectifs du projet REAL@SU et de l'appel à projets,
- originalité du projet (caractère novateur, effet transformant),
- analyse du contexte et mesure d'impact : intégration des dispositifs d'évaluation du contexte et des effets produits, de la valeur ajoutée, de l'effet transformant et de l'impact pour les bénéficiaires,

- pertinence dans la définition d'activités spécifiques en ligne avec les objectifs principaux du projet et avec un impact institutionnel positif,
- mesure dans laquelle les ressources demandées (fonds, temps, etc.) sont prévues pour le développement pertinent des activités,
- pistes de pérennisation envisagées.

## OBLIGATIONS DE SUIVI

Les responsables des projets lauréats s'engagent à rendre, selon des modalités qui seront définies en amont du démarrage du projet :

- L'affectation effective des crédits accompagnée d'un compte rendu financier des dépenses engagées ;
- Un bilan final (reprenant notamment les indicateurs définis dans le projet initial), et une contribution au rapport annuel de SFRI pour l'ANR, sous un format qui sera mis à disposition de chaque responsable de projet.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- Ouverture de l'appel à projets : **10 mars 2025 à 12h heure de Paris**
- Date limite de dépôt : **vendredi 11 avril 2025 à 17h heure de Paris**
- Courriers aux lauréats : **juin 2025**

**Date limite de dépôt :**

**11 avril 2025 à 17h à Paris**

*Les dossiers doivent être complets à cette date pour  
pouvoir être examinés*